

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUBE

SAINT ANDRE LES VERGERS (10)

VILLE DE SAINT-ANDRE-LES-VERGERS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 20 MARS 2026 à 18 H 00

Nombre de Conseillers Municipaux.....33
Nombre de Conseillers en exercice.....33
Nombre de Conseillers présents.....30

L'an deux mille vingt-six, le Conseil Municipal est dûment convoqué le **VENDREDI 20 MARS à 18h00**, à la salle des fêtes, en séance publique, sous la présidence de Mme LEDOUBLE Catherine, Maire. La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux le 16 mars 2026, affichée au tableau des affichages officiels le 16 mars 2026 et publiée dans la presse locale.

Etaient présents : MM. LIMA Emmanuel, Didier PERRARD, Mme Catherine BERLOT M. MAITROT André, Maires-Adjointes, MM. BALLAND Alain, BRUNET Raymond, DRAGON Jean-Luc, DUMONT Jean-Michel, Mmes LANOUX Claudie, KUROWSKI Myriam, MONT-DESFONTAINES Nathalie, RICCARDI Véronique, MM. GOJJARD Pascal, RAHAMNIA Farid, NEFFLIER Pierre-Marie, Mme QUINTART Sylvie, M. WARNESSON Bruno, Mmes DEMIR Selda, EDESA Stéphanie, JOSSO Gorete, MM. CHEHADE Hicham, GROSJEAN Sébastien, Mmes DENIS Angélique, PAGLIA Olympe, OLLIER Graziella, MM. LEFEVRE Vincent, CORNEVIN Jean-Pierre, BALLANFAT Florent et Mme Sylvie GARET formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents représentés :

Mme LEROY Marie-Pierre	mandataire	Mme LEDOUBLE Catherine
Mme GALLERY Alice	mandataire	M. LEFEVRE Vincent
M. VANARET Florian	mandataire	Mme OLLIER Graziella

Secrétaire de séance : Mme Olympe PAGLIA

XXXX

Séance du 20 mars 2026

***Délibération du Conseil Municipal
de SAINT-ANDRE-LES-VERGERS
- N° 2026/005***

**ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
COMPOSITION DE LA COMMISSION « MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE »**

Rapporteur : Mme Catherine LEDOUBLE

Conformément à l'article L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), dans les communes de plus de 3 500 habitants, la CAO est composée de l'autorité habilitée à signer les marchés publics ou son représentant, qui la préside, et de cinq membres élus au sein du conseil municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé selon les mêmes modalités à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

L'article D 1411-3 du CGCT précise que les membres de la CAO sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si plusieurs listes ont recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamé élus (art D 1411-4)

L'élection a lieu à bulletin secret.

Ceci étant rappelé, il vous est proposé de procéder à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la commission d'appel d'offres à caractère permanent, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Après la suspension de séance décidée par la précédente délibération de notre assemblée, 1 liste unique a été déposée pour les membres titulaires et autant pour les membres suppléants

Liste des membres titulaires :

- M. Emmanuel LIMA
- M. André MAITROT
- M. Alain BALLAND
- M. Vincent LEFEVRE
- M. Florent BALLANFAT

Séance du 20 mars 2026

***Délibération du Conseil Municipal
de SAINT-ANDRE-LES-VERGERS
- N° 2026/005***

Liste des membres suppléants :

- Mme Véronique RICCARDI
- Mme Claudie LANOUX
- M. Pierre-Marie NEFFLIER
- M. Florian VANARET
- Mme Sylvie GARET

Il a été procédé au vote à bulletin secret des 5 membres titulaires puis au dépouillement :

- Nombre de votants : 33
- Nombre de bulletins blancs et nuls : 0
- Nombre d'exprimés : 33

Les membres titulaires de la liste ont été élus à l'unanimité des suffrages exprimés.

Il a ensuite été procédé au vote à bulletin secret des 5 membres suppléants puis au dépouillement :

- Nombre de votants : 33
- Nombre de bulletins blancs et nuls : 0
- Nombre d'exprimés : 33

Les membres suppléants de la liste ont été élus à l'unanimité des suffrages exprimés.

Ont ainsi été déclarés élus à l'unanimité :

Membres titulaires :

- M. Emmanuel LIMA
- M. André MAITROT
- M. Alain BALLAND
- M. Vincent LEFEVRE
- M. Florent BALLANFAT

Membres suppléants :

- Mme Véronique RICCARDI
- Mme Claudie LANOUX
- M. Pierre-Marie NEFFLIER
- M. Florian VANARET
- Mme GARET Sylvie

Conformément au guide interne des procédures relatives aux marchés publics de la ville de Saint-André-les-Vergers, une commission Marchés à Procédure Adaptée (dite commission « MAPA ») a vocation à donner un avis sur l'attribution de tous les marchés publics passés selon une procédure adaptée dont la valeur est estimée entre 90 000 € HT et les seuils européens.

Séance du 20 mars 2026

***Délibération du Conseil Municipal
de SAINT-ANDRE-LES-VERGERS
- N° 2026/005***

Elle est composée des membres titulaires et suppléants de la CAO et est présidée par le Maire ou son représentant. Le fonctionnement de cette commission est allégé par rapport à celui de la CAO et régi par le guide interne de la collectivité.

Les membres titulaires et suppléants de la CAO sont de fait membre de la commission MAPA.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour) :

- **ADOpte le rapport présenté.**

Pour Extrait conforme,

La secrétaire de séance
Mme Olympe PAGLIA



Catherine LEDOUBLE

Catherine LEDOUBLE
2026.03.25 12:11:34 +0100
Ref:10696132-16128531-1-D
Signature numérique
la Maire